

Délibération n° 2017-240

**OBJET : ZAE VIGNE AUX LOUPS - ACQUISITION FONCIERE DE PARCELLES SNCF
POUR LA REALISATION D'UN CHEMIN D'ACCES A LA GARE RER DE CHILLY-
MAZARIN**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 78
Présents : 55
Présents et représentés : 70
Votants : 70

Le mercredi 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 21/09/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas

Délibération n° 2017-240

M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saclay-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE
M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
Mme. Bouchra LAQUES donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU

Délibération n° 2017-240

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL
M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
M. Pierre COSTI donne pouvoir à M. Hervé PAILLET
M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Gérard DOSSMANN
Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY
M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Christian PAGE

DELEGUES ABSENTS

M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Françoise Marhuenda

**Objet : ZAE VIGNE AUX LOUPS - ACQUISITION FONCIERE DE PARCELLES SNCF
POUR LA REALISATION D'UN CHEMIN D'ACCES A LA GARE RER DE CHILLY-
MAZARIN**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Igor TRICKOVSKI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;

VU la délibération n°EE.2011.03.03 du Conseil communautaire du 23 mars 2011 de l'ex CAEE portant approbation de la convention de mandat avec l'ex-SEMMASSY, devenue Paris Sud Aménagement, et ses avenants ultérieurs ;

VU l'avis des Domaines du 29 mars 2016 ;

CONSIDERANT le projet de requalification de la ZAE Vigne aux Loups qui prévoit le réaménagement de l'accès piéton à la gare RER de Chilly-Mazarin ;

CONSIDERANT la démarche d'acquisition foncière conduite par Paris Sud Aménagement auprès de la SNCF pour les besoins de ce projet ;

CONSIDERANT que la délibération n°2016-411 du Conseil communautaire du 28 septembre 2016 a approuvé la proposition de cession de la SNCF pour une surface de 640 m² au prix de 33 000 € ;

CONSIDERANT cependant que la SNCF a engagé des études complémentaires depuis qui ont conduit à réduire l'emprise d'acquisition à 588 m² en raison de contraintes techniques nouvelles ;

CONSIDERANT le caractère d'urgence à réaliser ce projet pour des raisons de sécurité et salubrité publique ;

CONSIDERANT que la partie du cheminement longeant la voie SNCF peut être réalisée dès le quatrième trimestre 2017 ;

CONSIDERANT le courrier de la SNCF en date du 23 août 2017 fixant les nouvelles conditions de cette acquisition pour une contenance totale de 588 m² au prix de 30 751 €, hors frais de notaire, de réquisition et de publicité ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi et insertion » du 13 septembre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

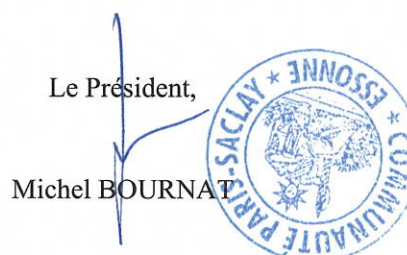
À la majorité absolue des suffrages exprimés,

Délibération n° 2017-240

1. ABROGE la délibération n°2016-411 du Conseil communautaire du 28 septembre 2016 ;
2. APPROUVE l'acquisition des parcelles AM675p pour une surface de 579 m², ainsi que les parcelles AM673 et AM674 pour une surface de 9 m², sises à Chilly-Mazarin, pour une contenance totale de 588 m² au prix de 30 751 €, hors frais de notaire, de réquisition et de publicité ;
3. DIT que le foncier de la parcelle AM675p d'une contenance de 579 m² sera intégré au patrimoine de la Communauté Paris-Saclay qui en deviendra propriétaire ;
4. DIT que le foncier résiduel des parcelles AM673 et AM674 d'une contenance de 9 m², qui correspond à une régularisation entre le découpage parcellaire et les clôtures de fait implantées en limite du chemin, sera rétrocédé à la SCI Mouthon, propriétaire du terrain entourant ces deux parcelles résiduelles ;
5. AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition foncière de la parcelle AM675p d'une contenance de 579 m² et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 27 septembre 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (70 VOIX)

70 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, M. Gilles GOBRON, M. Olivier

Délibération n° 2017-240

SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2017 0927 - Inc 121964-DE

Date AR Préfecture : 02-10-2017